Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251209-20251209_003-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°003 – BÂTIMENTS
Nouvelle bibliothèque : déclaration d'intention auprès de la DRAC

SÉANCE du 9 décembre 2025

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 2 décembre 2025

Date d'affichage : 2 décembre 2025

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, HEURLIN Béatrice, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés : AUER Dominique qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas. BELLENTANI Laure qui donne pouvoir à THOMAS Sylvie.

Était absent : COULOMBEL Kylian

Chantal BAILLY a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une nouvelle bibliothèque sur la commune, au sein du bâtiment polyvalent, prolongeant l'école maternelle, Place des Grandes Èves.

Il informe le Conseil que la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne propose une aide technique et financière au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, sous réserve que certaines conditions soient respectées :

- une surface minimale de 100 m²,
- l'élaboration d'une Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES)
- disposer d'un poste équivalent à 0,35 ETP qualifié (soit 11,4 heures par semaine),
- un budget d'acquisition de livres d'au moins 2 € par habitant et par an,
- un minimum de 12 heures d'ouverture par semaine.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251209-20251209_003-DE

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu de recruter un agent afin de répondre à ces exigences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la déclaration d'intention auprès de la DRAC pour engager la démarche de construction d'une nouvelle bibliothèque – médiathèque et bénéficier du soutien de la DRAC,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de cette demande.

La secrétaire de séance,



Le Maire,



Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai